REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU JEUDI 25 JUIN 2026

Publié le 01 JUIL. 2026

COMMUNE DE CALUIRE & CUIRE

N° D2026_092

OBJET

BUDGET 2026 _ DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Date de convocation du Conseil Municipal : mercredi 17 juin 2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

Président : M. Bastien JOINT

Secrétaire : M. Geoffroy KRIEF

Etaient présents :
M. JOINT, Mme MAINAND, M. CIAPPARA, Mme GOYER, M. JOUBERT, Mme WEBANCK, M. PROTHERY, Mme LINARES, M. MICHON, Mme HAMZAOUI, M. ATTAR-BAYROU, Mme COTON, M. KRIEF, Mme BARTHEL, M. GAYET, Mme GUGLIELMI, M. COMPAGNON DE LA SERVETTE, M. TAKI, Mme PELLEGRINI, Mme BLACHERE, M. DEYGAS, Mme GIRAUD, Mme GEHIN, Mme CHANDIA, M. GUERIN, Mme CARDOSO, Mme JOVOVIC, M. ARSALE, M. BEROUD, M. FERON, M. MATTEUCCI, M. TYROL CHARY, M. DURET, M. JEANNE
Mme THOMAS (par proc. à Mme GOYER), M. BALANCHE (par proc. à M. ATTAR-BAYROU), M. BUATHIER (par proc. à M. PROTHERY), M. JUENET (par proc. à Mme LINARES), Mme SALANOUVE (par proc. à M. MICHON), Mme ESCORSA (par proc. à Mme HAMZAOUI), Mme AZEMA (par proc. à M. MATTEUCCI)

Etai(en)t absent(s) :
Mme LE CARPENTIER, Mme ZRARI

PREFECTURE
Accusé de réception
Reçu le .... 01 JUIL. 2026.....
Identifiant de l'Acte :
069-216900340-20260625-D2026_092-DE

Rapport de : **Franck PROTHERY**

Après l'adoption du Budget Primitif 2026 le 2 avril dernier, du CFU et le vote de l'affectation des résultats définitifs, il est nécessaire de procéder à des modifications de crédits en dépenses et en recettes par décision modificative.

Cette décision modificative d'un montant total et consolidé de 139 306,77 € s'équilibre à +268 629,62 € en section de fonctionnement et à -129 322,85 € en section d'investissement.

En dépenses de fonctionnement, les résultats 2025 de l'exécution du budget du CCAS permettent de minorer la subvention de la Ville au CCAS de 145 000 € et de la maintenir à
960 000 € pour l'exercice 2026 comme cela avait été prévu lors de la préparation des budgets primitifs de la Ville et du CCAS.

En recettes de fonctionnement, cette décision modificative intègre les baisses de la Dotation Globale de Fonctionnement (-161 816 €) et de la Dotation Nationale de Péréquation(-2 042 €). Il en résulte une baisse plus importante que prévue lors du ROB et du BP qui n'est que partiellement compensée par la relative progression des compensations fiscales versées par l'État (+32 099 €). Ces recettes n'ont été connues ou notifiées que récemment, et après le vote du Budget Primitif.

L'adoption du Compte Financier Unique et de l'affectation des résultats permet de reprendre les résultats par la présente décision budgétaire. Elle intègre les différences qui se neutralisent entre les affectations provisoires et définitives (aux comptes 001 et 1068).

La section d'investissement du budget a été équilibrée en dépenses d'investissement
(+15 677,15 €). Ces dépenses d'investissement ne seront exécutées qu'en fonction des besoins réels et ne seront pas nécessairement consommées.

Sont annexés à la présente délibération le tableau qui établit l'ensemble des écritures soumises à l'approbation du Conseil Municipal ainsi que la maquette réglementaire applicable à la décision modificative.

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

à la majorité, par 36 voix pour et 5 contre,

- D'APPROUVER la décision modificative n°1 au budget de l'exercice 2026 conformément au document budgétaire et au tableau annexés à la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME
Bastien JOINT,
Maire de Caluire et Cuire
Vice-Président de la Métropole de Lyon

MAIRIE DE CALUIRE ET CUIRE (Rhône)

TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 01 JUIL. 2026
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE
Bastien JOINT,
Maire de Caluire et Cuire
Vice-Président de la Métropole de Lyon

MAIRIE DE CALUIRE ET CUIRE (Rhône)

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivants son entrée en vigueur.